

PASS SANITAIRE Où en ai-je besoin ?



Dans les chambres



Au petit-déjeuner



Au restaurant (intérieur ou extérieur)

pass COVID-19
sanitaire



Au bar

pass COVID-19
sanitaire



Dans les espaces «activités» : piscine, spa, salle de sport...

pass COVID-19
sanitaire



Dans les salles séminaires (moins de 50 personnes)



Dans les salles séminaires (plus de 50 personnes)

pass COVID-19
sanitaire

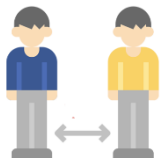


**#Tous
AntiCovid**



Parce que la santé de nos clients et de nos collaborateurs nous tient particulièrement à cœur, nous avons mis en place des mesures de prévention selon les recommandations des services de santé.

Cliquez sur les icônes pour découvrir chaque réglementation.



Veillez à respecter la **distance de sécurité** avec les clients et collaborateurs de l'hôtel (1 mètre minimum).



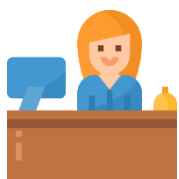
Désinfectez-vous régulièrement les deux mains avec du savon et de l'eau ou avec du gel hydroalcoolique



Pendant votre séjour : **veuillez contacter l'accueil**. Un référent hygiène a été nommé pour vous aider.



Le masque reste obligatoire dans tous les espaces communs de notre établissement.



Arrivée : Un protocole respecté



Un soin particulier est porté à la **désinfection de chaque chambre**.



Un séjour de plus d'une nuit ? La recouche sera effectuée avec votre accord



Départ : Mettre votre clé de chambre au check-out **dans le bac prévu** à cet effet à votre départ et payer si possible par carte



Restaurant - PDJ : La réglementation



**#Tous
AntiCovid**

Pass sanitaire obligatoire en espace de restauration, salle de réunion et espaces de loisirs (piscine,...)



Vos espaces détente : Désinfection et respect des distances



Séminaire : Un protocole d'accueil respectant les gestes barrières.